

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015

Nombre de Membres : 15
En exercice : 15
Présents : 11 Votants : 13 (2 pouvoirs)
Date de convocation : 04/12/2015

L'an deux mil quinze, le dix décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Eric DARTOIS Maire.
ETAIENT PRESENTS : Eric DARTOIS, Maire, Messieurs VERGER Christophe, LEGALLAIS Jacky, Adjoint au Maire, Mesdames DARTOIS Catherine, DARTOIS Aline, Messieurs GUESSANT Daniel, GASREL Pierrick, DESPORTES Patrick, SICOT Jean-Paul, RUELLAN Michel, MANIVELLE Yvon.

Absents : MOUTEL Goulwen,

Excusés : DESPORTES Fabien, REVAULT David (pouvoir à DARTOIS Eric), LUCAS Géraldine (donne pouvoir à VERGER Christophe)

Secrétaire de séance : GUESSANT Daniel



Objet :

Schéma réforme territoriale (fusion communauté de communes) (2015-12-01)

Le maire rappelle le projet de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale 2015/2021 introduit par la loi NOTRE visant à relever le seuil minimum de populations de établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre à 15 000 habitants.

Dans le cadre de ce schéma départemental, Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor propose que la communauté de Communes du Pays de Caulnes fusionne avec Dinan communauté et l'intercommunalité Rance/ Frémur. Le territoire ainsi regroupé compterait 38 communes avec une population de 61 627 habitants.

Les élus sont invités à voter à bulletin secret pour répondre à la question suivante :

« Etes-vous d'accord pour le regroupement de la communauté de communes du Pays de Caulnes avec Dinan Communauté ? »

Résultats :

Nombre de votants : 13

Oui à la question posée : 12 voix

Non à la question posée : 0

1 bulletin blanc.

Le conseil municipal à la majorité des votants :

VALIDE le regroupement de la communauté de communes du Pays de Caulnes avec Dinan Communauté.

Pour copie conforme,



Le Maire,
Eric DARTOIS

